

Engagement des adhérents d'ECR France pour faciliter l'approvisionnement des produits de grande consommation transportés par la route au mois de mai 2007

Les chargeurs, industriels et distributeurs, ont connu à nouveau de graves difficultés de transport pendant l'été 2006 qui ne leur ont pas permis d'assurer les taux de service souhaités aux consommateurs (taux moyen : 90,5%, amplitude de 84,6% à 93,4% selon les rayons) : pénurie de camions, retards conséquents de livraison par rail et interrogation sur la localisation des wagons, ...

De nombreux travaux ont été engagés par ECR France depuis 1999 pour optimiser les chaînes d'approvisionnement et l'utilisation des capacités de transport entre industriels et distributeurs : meilleures pratiques logistiques, gestion partagée des approvisionnements, simplification et accélération des contrôles à réception, optimisation des unités d'expédition, intégration des prestataires logistiques, optimisation logistique multiclients - multifournisseurs (multipick, multidrop, GPA mutualisée), solutions multiacteurs d'optimisation du transport routier dans le cadre du développement durable, ...

Pour autant, le mois de mai 2007, avec sa configuration de jours fériés accentuera les déséquilibres fréquents entre l'offre et la demande de transport (23 jours de transport dont 3 enclavés entre deux interdictions de rouler pour 27 jours de vente).

Les engagements paritaires des adhérents d'ECR France ont montré à plusieurs reprises (passage à l'an 2000, stabilité des prix lors du passage à l'euro, ...) leur efficacité dans la solution de problèmes collectifs et d'intérêt général. L'approvisionnement des Français en produits de grande consommation (PGC), en particulier de produits alimentaires, justifie de renforcer la concertation entre chargeurs, logisticiens et transporteurs pour une meilleure organisation du transport du problème du mois de mai 2007.

Afin de mieux répondre aux attentes des consommateurs, les distributeurs et les industriels sont convenus des principes suivants :

- Communication aux industriels par tous les distributeurs de leurs intentions de modifier ou non par anticipation leurs niveaux de stock et concertation sur ces niveaux ;
- Anticipation des flux de produits par stocks avancés ou stocks d'écrêtage dans les processus organisés sur ce schéma pour les périodes sensibles (mai et été) ;
- Engagement des distributeurs de donner aux industriels plus de visibilité sur les flux à venir : prévisions, ... ;
- Augmentation du délai commande-livraison (1 jour) sur le mois de mai, autant que faire se peut, pour que le fournisseur anticipe en conséquence la communication de son ordre de transport afin de permettre au transporteur de s'organiser plus efficacement ;
- Augmentation des plages d'ouverture des entrepôts des industriels et des distributeurs, autant que faire se peut, durant le mois de mai et communication à leurs partenaires des jours d'ouverture et des plages horaires.
- Communication de l'augmentation éventuelle des plages d'ouverture des entrepôts des industriels et des distributeurs aux transporteurs et prestataires logistiques (la solution n'est efficace que si les 3 parties sont coordonnées et utilisent les plages supplémentaires) ;
- Renforcement de la coordination entre transport amont et le transport aval en vue de l'organisation des flux retour (pour les axes Sud-Nord) ;
- Recherche permanente de l'optimisation du remplissage des camions, notamment par la mutualisation (cf. cartographie ECR du transport et autres initiatives) ;
- Diminution des à-coups et recherche de régularité : chercher à figer dans les organisations ce qui peut l'être en termes de flux de produits et de jours de livraisons

- (au moins pour une partie des volumes) pour la période critique de mai ;
- Anticipation des livraisons des promotions pour assurer le lissage des flux ;
- Organisation de cellule de crise et communication des noms des interlocuteurs.

Ils s'accordent sur le principe selon lequel les taux de service seront meilleurs lorsque ces bonnes pratiques seront respectées et plus hasardeux lorsqu'aucune concertation n'aura été réalisée. Les exigences logistiques déphasées avec le contexte opérationnel du mois de mai ne pourront donner lieu à disputes.

Ces bonnes pratiques et l'information concertée aux transporteurs devraient permettre à ces derniers de limiter le risque de manque de chauffeurs sur la période des ponts ou les périodes critiques (primes incitatives, « rappel des vétérans », ...).

Coprésident
Xavier FILOU
L'OREAL

Coprésident
Jean Michel DUHAMEL
CASINO

Trésorier
Arnaud de BELLOY
NESTLE France


Dominique CARLIER
AUCHAN


Dominique POGGI
BEL FRANCE

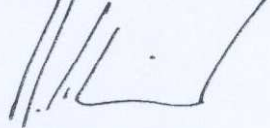

André LEROY
Groupe BONGRAIN

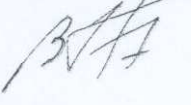
Antoine PELEYRAS
CARREFOUR

Hubert PATRICOT
COCA COLA Entreprise France

Benoist de FERRIERES
COLGATE PALMOLIVE


René BIOTTI
CORA


Gérard GALLO
ECHANGEUR / LAFAYETTE SERVICES


Jacques WOCI
ITM Entreprises

Enrico TOJA
JOHNSON & JOHNSON

Patrick BADOINOT
LESIEUR

Gilles CHARPENTIER
MERALLIANCE

Thierry CORBIER
METRO Cash & Carry

Bernardo SANCHEZ INCERA
MONOPRIX

Roland LOURY
SCAPARF / LECLERC - GALEC

Pascal MILLORY
SYSTEME U

François MACHENAUD
UNILEVER GROUP



